

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA VALLEE DU GARDON**

272 route de Saint Jean du Gard
30140 ANDUZE

Monsieur Bonifacio Iglésias
Mairie d'Anduze
30140 Anduze

**Objet : Déboisement illégal et dépôt sauvage
de déchets en bordure du Gardon**

Anduze, le 12 mai 2018

Monsieur le Maire,

Nous vous avons adressé le 23 février dernier un courrier pour vous alerter sur le dépôt sauvage de déchets et le déboisement non autorisé intervenus sur le terrain situé dans la zone Ng du PLU. Nous vous avons également demandé d'intervenir d'urgence afin de stopper ce déboisement en cours et d'exiger l'évacuation des déchets déposés illégalement sur ce terrain.

Dans votre réponse du 28 février 2018, concernant le dépôt sauvage vous nous indiquiez avoir demandé « à la police municipale d'enquêter sur son origine et d'agir sur son traitement ». Nous constatons aujourd'hui que depuis deux mois, rien n'a été fait sur le terrain pour évacuer ces déchets. L'absence de réponse concrète sur les actions entreprises par la Commune pour faire évacuer ces déchets peut être interprétée, compte tenu du délai écoulé, comme un rejet de notre demande ou une carence de la Municipalité. Dans cette hypothèse cela constituerait une faute lourde de nature à engager la responsabilité de la Commune. Pour dissiper cette interrogation, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer les démarches entreprises par la Commune pour régler cette affaire (Procès verbaux, courriers, mises en demeure etc...). Faute de réponse sous quinzaine, nous serons amenés à solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il intervienne directement.

Nous soulignons que cette situation est totalement intolérable compte tenu de la localisation de ce terrain situé en bordure du Gardon, dans un Espace Naturel Sensible et dans une zone de contribution majeure à la trame verte et à la trame bleue définies au Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

—

Concernant le déboisement non autorisé, nous vous avons relancé le 25 mars 2018 pour avoir confirmation qu'une action avait bien été entreprise pour faire cesser ce déboisement. Depuis cette date, aucune réponse ne nous est parvenue. Faute d'une réponse concrète dans le même délai, nous serions amenés également à solliciter Monsieur le Préfet pour qu'il intervienne.

Nous vous rappelons que ce terrain aurait dû être protégé par un classement en Espace Boisé Classé, cela a été confirmé par la Cour Administrative l'Appel de Marseille dans son jugement du 23 avril 2018. Il est donc indispensable d'intervenir sans délai pour protéger cet espace boisé dans l'attente de son classement en EBC.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

La présidente

L. GARO

Copie à Mr Le Prefet du Gard